

20181013-Communiqué RESF Rennes : Abdou, un parcours emblématique de Dubliné

Abdou, un parcours emblématique de « Dubliné »

Abdou est âgé de 24 ans, il est né au Soudan. Après avoir fui vers le Cameroun, il a poursuivi son parcours migratoire vers l'Europe. Comme de nombreux exilés, son périple s'est arrêté deux années en Libye avant qu'il puisse traverser la Méditerranée pour atteindre les côtes italiennes.

Abdou est arrivé en France le 11 juin 2017 pour faire sa demande d'asile. Dès sa première présentation à la préfecture de Rennes, il est placé en procédure Dublin pour un retour en Italie. En décembre 2017, il est assigné à résidence avec obligation de se présenter 3 fois par semaine à la PAF en attendant un vol pour Bologne.

Le 20 mars 2018, il est arrêté à l'occasion d'un pointage à la PAF et enfermé au CRA. Dès le lendemain, il est expulsé par avion vers Bologne. Il est retenu à son arrivée à l'aéroport et menacé d'un renvoi vers le Soudan. Il quitte rapidement la ville et revient en France.

Il se représente à la préfecture de Rennes le 23 mai 2018, mais il est replacé en procédure Dublin vers l'Italie, malgré le récit de son retour forcé et la menace d'expulsion vers le Soudan.

Le 31 mai 2018, il est arrêté au guichet de la préfecture sur convocation et se retrouve encore enfermé au CRA. Il est libéré 7 jours plus tard par la Cour d'appel de Rennes.

Le 23 août 2018, il est à nouveau convoqué à la préfecture. Une nouvelle fois, Abdou raconte qu'il a suivi toutes les étapes, qu'il a signé tous les papiers, qu'il s'est présenté à tous les contrôles, qu'il a été réadmis en Italie, qu'il s'est présenté à toutes les convocations, qu'on l'a enfermé et privé de sa liberté une seconde fois... Cela fait maintenant un an qu'il est maltraité par la préfecture et est épuisé. L'agent se contente de lui rappeler qu'il est placé en procédure Dublin et qu'il sera reconduit vers l'Italie.

Désespéré par l'absurdité de ce règlement sans issue, le jeune Soudanais se présente de son plein gré à la préfecture dès le lendemain en demandant à voir le préfet pour lui expliquer sa situation. On refuse. Abdou escalade alors la façade de la préfecture et menace de se jeter dans le vide expliquant que puisque c'est la mort qu'on lui propose, il préfère en finir ici. La police négocie, les pompiers le délogent et le secrétaire général lui promet qu'il ne sera pas renvoyé vers l'Italie.

Le 27 août 2018, il est reconvoqué à la préfecture. Il espère enfin ressortir libre avec une demande d'asile en procédure normale. Il est reçu par le secrétaire général, sans avocat ni soutien, en présence de plusieurs policiers. Il est signifié à Abdou qu'il est toujours en procédure Dublin et qu'il doit patienter pendant 18 mois sans hébergement et sans ressources avant d'engager sa demande d'asile car il est déclaré en fuite ! De rage, il refuse de signer les documents et les ingurgite.

Mais l'acharnement préfectoral continue... Abdou est convoqué une nouvelle fois à la préfecture le 4 octobre 2018 ; quelques soutiens l'accompagnent. Il n'est pas reçu au guichet mais dans un bureau où l'attendent les agents de la PAF. Abdou fait alors une nouvelle tentative de suicide. Il est conduit à l'hôpital Guillaume Régnier sous escorte policière, où il est hospitalisé durant une semaine.

Son logeur reçoit une convocation pour qu'Abdou se présente lundi 15 octobre à 9h30 à la PAF. La préfecture ne recule devant rien, elle tente une nouvelle fois de l'expulser, alors qu'une audience est programmée **mercredi 17 octobre à 9h30 au Tribunal Administratif de Rennes** pour contester sa réadmission en Italie.

Soyons nombreux à soutenir Abdou contre l'acharnement préfectoral et son inhumanité ainsi que pour dénoncer l'absurdité du règlement Dublin !